



éducation à la sécurité routière

publié le 22/01/2018

Descriptif :

À partir du collège, l'éducation à la sécurité routière est marquée par le passage des attestations scolaires de sécurité routière.

La préparation et la validation de l'ASSR1 en 5e et l'ASSR2 en 3e au collège (dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences)

Les textes juridiques :

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere>

Les élèves pourront se préparer aux épreuves en allant sur le lien suivant :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

La date des épreuves :

- ▶ ASSR1
- ▶ 5è1 jeudi 15 mars - M1
- ▶ 5è2 lundi 12 mars- S3

- ▶ ASSR2
- ▶ 3è1 vendredi 16 mars S3
- ▶ 3è2 mardi 13 mars M1
- ▶ 3è3 mardi 13 mars M2